Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Avril 1902 No. 23

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE FRANCAIS A OTTAWA

Sous ce titre le *Journal* de Montréal, publiait mardi dernier en première page, la dépêche suivante, qui lui était adressée d'Ottawa:

Ottawa, 14.– (Spéciale). Le sénat a désormais un bureau permanent des traducteurs. M. Jos, Bouchard et M. W. Chapman en sont les membres. C'est grâce à M. le sénateur Bernier si nos privilèges sont maintenant consacrés de cette façon à la chambre haute. A force de prudence, de modération, j'oserais dire de diplomatie, M. Bernter a réussi à imposer la nécessité de faire traduire les débats du sénat. Il ne fallait pas brusquer les choses. Il ne faillait pas surtout que cela coûte trop cher. C'est pourquoi le comité nommait un traducteur temporaire, à tant de la page, et qui avait toute l'année pour compléter son travail. Cette année, un aide a été donné à M. Bouchard, et le Hansard français du sénat est permanemment constituée. Il ne reste qu'à nommer un sténographe francais pour permettte aux nôtres du sénat de s'exprimer dans leurs langue, et d'être exactement "rapportés."

Ce fait l'excellent discours de M. LaRivière que nous publions aujourd'hui. montrent que nos représentants au Parlement consciencieusement. On peut être utile aux siens, même quand on est de l'opposition, pourvu qu'on soit bon patriote.

Les Finances de Saint-Boniface

Nous croyons devoir reproduire la correspondance qui suit publiée dans l'*Echo de Manitoba* du 10 avril, ainsi que la note éditoriale de ce journal, en réponse à cette lettre. Ces documents sont de nature à éclairer l'esprit des contribuables sur l'état financier de la ville.

Saint-Boniface, 4 avril 1902.

Monsieur le Directeur,

Dans votre numéro d'hier, en parlant de l'élection du nouveau maire de Saint-Boniface, vous avez dit des choses qui ne sont pas exactes et qui sont de nature à nuire au crédit de la ville. Vous avez été mal renseigné. Permettez-moi de vous corriger. Je puis le faire, car je viens de consulter le dernier rapport des auditeurs daté du 24 mars dernier et qui est encore devant le comité des finances. Vous dites: "Les finances de la ville sont dans un état déplorable. En plus d'une dette de $55,000 pour laquelle "il n'existe plus" de fonds d'amortissement la ville a à faire face à une dette de $20,000 encourue l'année dernière pour la canalisation, sans compter les dépenses extraordinaires occasionnées par l'épidémie de picote, dépenses s'élevant à environ $6,000; sans compter encore le crédit de $16,000 voté pour le pavement de l'avenue Provencher.

Je vais probablement vous surprendre, mais j'affirme au contraire que les finances de la villé sont dans un très bon état, et j'affirme de plus, qu'il n'y a pas une des villes incorporées de la province qui puisse en présenter un aussi bon. Quand le rapport des auditeurs sera sorti des mains du comité et aura été imprimé je tâcherai de vous en procurer une copie avec prière de le publier. En attendant permettez-moi d'établir certains faits; Il y a une dette de 55,000 créée en 1883 et payable en 1908.

Le fonds d'amortissement que vous dites "ne plus" exister, comme si quelqu'un l'avait enlevé, s'élève à la somme de $11,147,72. La ville a des propriétés pour un montant de $11,933 70. Il y a dans ses livres des arrérages de taxes s'élevant à $16,287,11. Bref, le surplus du passif sur l'actif, d'après le dit rapport, est de $19,653. Vous avouerez que ce n'est plus une dette extraordinaire pour une ville dont la propriété a été évaluée l'an dernier à $1,312,167.

Les canaux d'égout et trottoirs faits l'an dernier comme "local improvements" ont coûté environ $17,000' mais ce montant ne fait pas partie de la dette de la ville. Ce sont les propriétaires intéressés directement dans ces ouvrages qui doivent en payer le coût par une taxe spéciale.

Relativement au pavage de l'avenue Provencher le conseil n'a pas précisément voté de crédit de $16,000. Il a décidé, si les propriétaires intéressés ne s'y opposent pas, de faire cet ouvrage, qui sera payé dans les proportions suivantes; par la ville $7,025, par les propriétaires $8,835. C'est encore une question ouverte.

La picote! Elle nous a incommodé sensiblement, mais pas jusqu'à concurrence de $6,000 Il a été dépensé pour faire face à cette épidémie jusqu'à ce jour $2,635.34. Il reste encore quelques comptes à payer, mais vraisemblablement les dépenses, de ce chef, ne dépasseront pas $3,000, et il y a tout lieu de croire que le gouvernement contribuera dans une certaine mesure.

Somme toute, je pense, M. le Directeur, que la personne qui vous a informé, dans le but assez visible de flatter M. le maire, lui a au contraire rendu un fort mauvais service. Car enfin ce n'est pas en dépréciant l'état financier de la ville que nous maintiendrons son crédit. M. le maire va avoir à mettre sur le marché, d'ici à un mois, peut-êrte, des débentures de la ville au montant d'environ $17,000, et un peu plus tard, si le pavage de l'avenue Provencher se fait $16-000. Jesuis convaincu qu'il n'enverra pas une copie de votre journal d'hier à son courtier pour l'édifier sur l'état des finances de la ville; il enverra plutôt un copie du dernier rapport des auditeurs.

Il est très regrettable que les gens ne se renseignent pas aux vraies sources avant de lancer dans le public des assertions aussi importantes.

Agréez, monsieur, etc.,

UN CITOYEN DE ST-BONIFACE

LES FINANCES DE SAINT-BONIFACE

L'Echo de Manitoba.

"Nos lecteurs trouveront plus loin une lettre d'un contribuable de Saint-Boniface, donnant des renseignements nouveaux sur la situation financière exacte de la ville, renseignements qui diffèrent sensiblement de ceux que nous avions publiés.

Nous croyons préférable de remettre la discussion sur les chiffres de notre correspondant à un peu plus tard, lorsque nous aurons connaissance du rapport de l'auditeur.

Personne ne serait plus heureux que nous de constater après une étude et une discussion sérieuses, que la situation financière de Saint-Boniface au lieu d'être alarmante, se trouve être satisfaisante, et quoiqu'en pense notre correspondant le crédit de la ville a tout à gagner à ce que cette situation soit discutée dans la presse.

Rien n'est plus facheux pour le dit crédit, que les histoires qui circulent ensous-main, et qui influencent l'opinion publique sans possibilité d'y remédier autrement que par une discussion en pleine lumière.

C'est cette discussion que nous avons voulue, et nous sommes persuadés qu'on nous approuvera d'agir dans ce sens, qui est, le seul conforme aux véritable intérêts de Saint-Boniface.

Nous ne demandons qu'une chose: la lumière pour tous."

Nous croyons devoir remarquer qu'il est bon en effet que cette question soit mise devant le public; tout le monde n'a qu'à y gagner. Mais il nous semble que pour porter une semblable question devant le public il faut d'abord se renseigner et ne pas commencer par portor un jugement et dire ensuite: nous examinerons après. A ce point de vue nous croyons que le correspondant avait le droit de relever l'article auquel il fait illusion et qui était certainement de nature à nuire à la ville et à discréditer son administration.

M. J. A. SENECAL.

Il nous fait plaisir d'annoncer que M. J. A. Senécal se porte mieux de l'accident qui lui est arrivé la semaine dernière sur le pont Broadway. Le malade a reçu dimanche dans ses appartements à l'Hôpital, un grand nombre d'amis qui tous ont été heureux de constater un mieux assez sensible.

DECES

Vendredi dernier M. Félix Chénier recevait une dépêche lui annonçant la mort du plus jeune de ses frères, M. Antoine Chénier de Plantagenet, Ont. Il était âgé de 43 ans. Il laisse une veuve et plusieurs enfants. Il était aussi le frère de M. Léon Chénier de La Broquerie. M. Félix Chénier n'a pu se rendre aux funérailles pour cause de maladie. Vendredi prochain on chantera ici à la Cathédrale, une grand'messe pour le repos de l'âme du défunt.

Nos offrons à MM. Chénier nos sympathies très sincères.

Le Manitoba.

Mercredi, 23 Avril 1902

LE MANITOBA

EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ

TOUS LES MERCREDIS

PAR

ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,

SAINT-BONIFACE, MANITOBA

CANADA.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.- Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE SACRE DE MGR BREYNAT

Le 6 avril, dimanche de la Quasimodo, Mgr Breynat, le nouveau Vicaire Apostolique du Vicariat d'Athabasca, était sacré évêque, à Prince-Albert. Sept évêques étaient présents: Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, Mgr Grandin, Mgr Grouard, Mgr Clut, Mgr Pascal, Mgr Dontenville et Mgr Legal; Le P. P. Drummond, S. J., du Collège de Saint-Boniface; le R. P. Dorais, directeur de l'école Industrielle; M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre; les RR. PP. Zeltmann, Gendreau, Husson, Végreville, Merer, Grandin, s'étaient aussi rendus à Saint-Albert à l'occasion de cette solennelle cérémonie.

Le vénérable Mgr Grandin, le doyen de l'épiscopat canadien, n'a pu à cause de sa grande faiblesse, se transporter à la cathédrale; du haut de sa fenêtre le vieil et saint évêque a pu contempler l'imposante procession qui défilait vers le sanctuaire. Mgr Grouard a eu l'honneur d'être l'évêque consécrateur de celui à qui dix ans auparavant il avait conféré le sacrement de la prêtrise. Mgr Clut et Mgr Pascal l'assistaient.

Mgr l'Archevêque présidait au trône, avec, à sa droite, le R. P. Magnan O. M. I., et à sa gauche M. l'abbé Jolys. Prêtre-assistant, le R. P. Lestanc, O. M. I Le R. P. Leduc, O. M. I., a lu les bulles papales créant le vicariat d'Athabasca et appelant Mgr Gabriel Breynat au siège d'Adramyte.

La cathédrale de Saint-Albert, que les populations d'il y a trente ans voyaient s'élever avec étonnement comme un temple à vastes proportions, pouvait à peine maintenant donner asile aux catholiques nombreux et fervents qui voulaient participer à ces fêtes grandioses.

Il y a eu deux sermons, l'un en anglais, par le R. P. Drummond, S. J., en l'autre en français, par Mgr Pascal.

Le Rév. Père Drummond a été comme toujours du reste, orateur éloquent et sympathique, penseur profond, savant docteur. Il a commenté de manière élevée, la devise choisie par Mgr. Breynat, *Peregrinari pro Christo*.

Mgr. Pascal a parlé avec émotion et abandon du bonheur que ces grandes et belles démonstrations lui causaient; de l'amitié profonde qui avait toujours uni Mgr Breynat à son vénérable con sécrateur, Mgr Grouard, et à Mgr Clut, qui le premier a visité le Yukon dont Mgr. Breynat sera dorénavant le pasteur. Mgr. Pascal remercia au nom de l'Eglise du Nord-Ouest, Mgr. L'Archevêque d'avoir bien voulu faire le voyage à Saint-Albert, pour ce mémorable événement. Le vénéré prédicateur rappel aussi l'illustre Mgr. Taché à la mémoire de son auditoire. Un grand nombre de personnes versèrent des larmes.

Mgr. Langevin donna sa bénédiction à l'issue de ces sermons.

Mgr. Breynat était visiblement ému. Quand il eut reçu l'onction sainte, il passa à travers la foule, et la bénit. Il portait en main une crosse de grand prix, don de Sa Grandeur Mgr. Langevin.

A l'issue du sacre, la procession se reforma pour se rendre au palais épiscopal. Mgr. Grandin parut de nouveau à une fenêtre et de nouveau vit passer Mgr. l'Archevêque et ses six suffragants. Jamais autant d'évêques ne s'étaient recontrés à la fois si loin dans le nord.

CHAMBRE DES COMMUNES

DU DISCOURS PRONONCÉ PAR M. A A C. LARIVIERE

(Suite)

Dans l'article 6 on déclare que le domaine public doit être réservé pour le colon. Eh bien, il a été fait plus d'octrois peut-être, pour aider la construction des chemins de fer, depuis que l'administration actuelle est au pouvoir qu'il n'en avait été fait pendant que les conservateurs administraient la chose publique. A-t-on conservé le domaine public pour les colons? Non, et c'est à tel point qu'il n'y a plus que très peu de terre disponible pour la colonisation. Aussi, lorsqu'un colon arrive ici il lui faut s'adresser aux compagnies de chemin de fer pour avoir des terres. Le huitième article se rapporte à la redistribution des sièges, opération que l'on désigne sous le nom de gerrymander afin de désigner une redistribution faite en vue de favoriser un parti et de nuire à l'autre. Le parti libéral a pris l'engagement de ne pas recourir au gerrymander. Nous verrons, à la prochaine session, jusqu'à quel point le gouvernement se conformera à cet article de son programme. Le neuvième article se rapporte à la réforme du Sénat. On sait comment le gouvernement a fait ses nominations au Sénat. On sait que les sénateurs—que ces messieurs de la droite déclaraient autrefois être des vieillards malfaisants—ont été remplacés dans la Chambre Haute par des jeunes gens qui ne sont pas dans la plupart des cas, malfaisants du tout. Aujourd'hui que l'on se croit à la veille d'avoir la majorité au Sénat, tout est pour le mieux, dans le meilleur des mondes et l'on ne parle plus de la réforme du Sénat.

Le dixième article concerne le plébiscite sur la question de prohibition. Ce plébiscite a coûté bien cher au pays sans donner de résultats pratiques. Et depuis les provinces cherchent à se débarrasser de cette question de la prohibition. La province du Manitoba vient de prendre les devants et celle d'Ontario se prépare à la suivre, mais le gouvernement fédéral lui, n'a rien fait, si ce n'est de dépenser plus de $200,000 pour constater que dans le pays il y avait des buveurs d'eau peu disposés à voter en faveur d'une loi établissant la prohibition.

Je n'ai pas l'intention de suivre mon honorable ami de Saint-Jean-Iberville, lorsqu'il croit de son devoir de reprendre l'honorable député de Labelle. Ce dernier est presque son voisin dans cette Chambre; ils sont tous deux du même parti et les difficultés qui peuvent exister entr'eux sont des affaires de famille; un étranger n'a pas le droit d'y mettre les doigts. C'est pourquoi je ne dirai absolument rien des opinions qu'entretient l'honorable député de Saint-Jean à l'égard de l'honorable député de Labelle. D'ailleurs, il pourrait se faire que je partage quelques-unes de ses opinions, et il pourrait se faire aussi que je ne les partage pas. Seulement, je trouve singulier que lorsqu'il a parlé d'impérialisme il a prétendu, à la fois, qu'il n'en fallait pas trop et qu'il en fallait assez. Cela veut dire que mon honorable ami s'est mis sur la clôture, prêt à sauter du côté qui sera le plus profitable à sa santé et surtout le plus profitable à son parti politique.

Mon honorable ami de Saint-Jean-Iberville dit encore que la discussion qui se fait dans certains journaux, aujourd'hui, sur cette question d'impérialisme, est tout simplement une affaire montée pour effrayer le peuple Or, je me demande qui a commencé cette discussion, car elle n'est pas d'aujourd'hui, elle n'est pas même d'hier. Elle existe depuis longtemps et je me rappelle qu'il y a quelques années, les journaux libéraux faisaient un crime à l'honorable ministre des Travaux Publics (M. Tarte), parce qu'il était vice-président de la Ligue impérialiste de Toronto. Ce monsieur était conservateur à cette époque et les journaux libéraux l'attaquaient. Ils ont toujours du reste, prétendu que les tendances du parti conservateur étaient impérialistes.

Abordons maintenant la question des contingents. On dit aujourd'hui: tel journal ou tel personnage politique reproche au gouvernement l'envoi des contingents en Afrique pour aider le gouvernement impérial. Qui a commencé à agiter la question des contingents? Remontons aux élections de 1892, et de 1896. Les libéraux disaient que le parti conservateur avait fait voter un million pour acheter des fusils et des canons, pour envoyer nos enfants, même en Afrique, servir de chair à canon. Je pourrais nommer des députés, ici, dans cette Chambre, qui ont commencé à se servir de ces moyens pour combattre le parti conservateur dans la province de Québec. Si, aujourd'hui, les hommes publics conservateurs reprochent au gouvernement de jouer avec cette question, c'est pour démontrer que les libéraux sont inconstants, qu'ils ne sont pas conséquents, que ce qu'ils blâmaient hier, ils le font aujourd'hui. Ce n'est pas tant pour s'opposer à ce qui se fait; mais bien pour établir la duplicité du gouvernement du jour. Quand on a parlé en premier lieu d'envoyer des soldats en Afrique, ces messieurs ont dit: la chose ne peut pas se faire, notre loi s'y oppose. Et "La Patrie" de Montréal déclarait en propres termes que cela ne se ferait jamais.

On a beaucoup parlé de tarif et mon honorable ami de Saint-Jean-Iberville a donné quelques statistiques sur ce sujet. Je vais en dire un mot moi aussi et je terminerai par là.

La proposition qu'a faite mon honorable ami, le chef de l'opposition, a mon entière approbation, et voici pourquoi: il n'est pas dit dans cette proposition que nous trouvons que le tarif n'est pas assez élevé d'une manière générale; mais qu'il n'est pas constitué de façon à accorder une protection équitable et à répartir les charges également sur toutes les classes de la société. En effet, il ne s'agit pas simplement de favoriser les intérêts industriels et manufacturiers, il y a aussi des classes importantes de la population qu'il est essentiel de protéger; je veux parler plus particulièrement de la classe agricole. Pour protéger cette classe, les conservateurs avaient en 1894, réduit le tarif sur les instruments aratoires de 35 à 20 pour 100. Il est vrai que le gouvernement actuel n'a pas touché à cette partie-là du tarif, c'est-à-dire qu'il n'a ni diminué ni augmenté ce chiffre de 20 pour 100; mais par un moyen détourné, le gouvernement actuel a augmenté l'évaluation des articles venant des Etats-Unis, de façon à accroître le tarif et cela, à un tel point, qu'au lieu d'avoir un tarif de 20 pour 100, les cultivateurs doivent payer 25 pour 100 sur les instruments aratoires venant des Etats-Unis, grâce à l'évaluation faite par les officiers du gouvernement, en vertu d'un ordre péremptoire. Le tarif est donc virtuellement augmenté à cet égard. C'est si bien le cas que, lorsque l'un de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre a demandé à l'honorable ministre des Douanes de fournir l'échelle de l'évaluation, il a refusé de la produire en disant que c'était là un document d'une nature privée et qu'il ne convenait pas d'en donner communication au public. Cela prouve que le tarif a réellement augmenté sur les instruments aratoires.

Eh bien, il n'y a pas que cela, la différence qui existe aujourd'hui entre le tarif des Etats-Unis et celui du Canada est tout au désavantage de notre classe agricole. Ainsi le blé est taxé à 25 centins le boisseau aux Etats Unis, pendant que nous le taxons 12 centins. L'avoine est taxée de 15 centins aux Etats Unis, et ici notre droit est de 10 centins. L'année dernière seulement, nous avons importé des Etats-Unis pour environ un million de dollars d'avoine. Cette avoine qui aurait pu être produite par nos cultivateurs et que nous avons achetée des Etats-Unis, tout en payant le droit de dix centins, alors que les Etats-Unis n'en achètent pas de nous.

L'orge est frappée d'un droit de 30 centins aux Etats-Unis pendant que nous ne chargeons que douze centins. Nous en avons importé pour trente mille dollars. Les pois sont frappés de 40 centins le minot aux Etats Unis. Nous n'avons qu'un droit de 10 centins. Nous en avons importé pour quinze mille dollars l'année dernière. Le foin est frappé de $4 la tonne, pendant que nous ne chargeons que $2 sur celui qui nous vient des Etats Unis. Les pommes de terre ont un droit de 25 centins, le boisseau aux Etats - Unis. Nous ne chargeons que 15 centins le minot. Nous avons importé pour $90,000 de pommes de terre des Etats-Unis. C'est autant que nos cultivateurs n'ont pas vendu dans le pays, et ceci démontre qu'ils sont persécutés par le tarif odieux que l'on ne veut ni changer ni modifier.

Il est encore une foule d'autres articles agricoles que je pourrais mentionner, mais la liste en serait trop longue. En un mot, nous avons acheté des Etats Unis, en 1900, en produits agricoles et en bestiaux de toute sorte pour $25,700,000. Cet argent que nous avons envoyé aux Etats-Unis, pour des choses que nous aurions pu produire ici, cet argent, nous l'aurions gardé si nous avions eu un tarif qui fût plus en mesure de nous protéger contre la concurrence des Américains.

Nous avons importé, dans la même année, des articles manufacturés, des Etats-Unis, pour $65,000,000. Et pendant que nous importions pour $25,700,000 des produits agricole des Etats-Unis, les Américains n'achetaient de nous, de produits similaires, que pour environ $8,000,000, laissant un écart en leur faveur de $17,000,000, au grand désavantage de la classe agricole du Canada.

Prenons maintenant le beurre, le fromage, les œufs, le saindoux et la viande. Nous importons des Etats Unis pour une valeur de $2,257,133 de ces articles, pendant que nous n'en exportons chez eux, que pour la somme de $116,353.

Voilà comment la classe agricole est aujourd'hui la victime du commerce des Etats-Unis. Pendant que nos nos industriels sont protégés par le tarif plus ou moins bien équilibré, nos cultivateurs ne le sont pas. Les villes industrielles vont s'alimenter de produits agricoles aux Etats-Unis au grand détriment de nos propres cultivateurs.

Par la proposition que nous avons faite en amendement à celle de l'honorable ministre des Finances, nous déclarons que le tarif actuel est mal équilibré et ne répond pas à nos besoins, d'une manière adéquate; que ce tarif a besoin d'être remanié de façon à protéger plus efficacement les classes ouvrières et surtout la classe agricole.

Je dis que la politique que nous énonçons dans cet amendement est la vraie politique nationale et, comme le disait mon honorable ami le député de Jacques-Cartier (M. Monk), c'est la politique du Canada pour les Canadiens. Nous demandons que cette politique soit adoptée.

Mon honorable ami de Saint-Jean—je reviens encore à lui, car je lui dois une bonne partie des observations que j'ai faites—nous a parlé d'une façon tout à fait sentimentale de notre devoir envers l'Angleterre, abstraction faite des questions commerciales. Quant à cela, je suis d'accord avec lui, mais du moment qu'il s'agit de nos relations commerciales, je n'en suis plus, car en affaire comme en affaires: lorsqu'il s'agit de faire du sentiment patriotique, c'est autre chose.

Quant à ce que disait l'honorable député, à savoir qu'il était de notre devoir vis-à-vis l'Angleterre d'adopter un tarif préférentiel; que nous devions lui donner cette marque de notre sympathie, parce que nous en avions reçu d'avance d'amples compensations, je ne puis accepter ce raisonnement. Je le répète: en affaires, comme en affaires, et en politique comme en politique. Sur les 168,900 tonnes de beurre importées en 1900 en Angleterre, le Canada n'a fourni que 12,000 tonnes, malgré la politique préférentielle. Cette politique n'a donc pas amélioré notre position sur le marché anglais. En 1901, au lieu de 12,000, l'Angleterre n'a acheté que 7,500 tonnes de beurre de nous. Et cependant nous produisons 130,000 tonnes de beurre dans notre pays.

Le fromage est un produit des plus précieux que nous ayons, et il mérite, par conséquent, toute la protection possible. Quoi qu'en dise mon honorable ami le député de Saint-Jean, si cette industrie s'est bien développée au Canada, le mérite n'en revient pas à l'administration actuelle qui, après tout, n'a fait que suivre ce que le gouvernement précédent avait fait. Elle ne l'a pas même suivi en tout, car le gouvernement conservateur avait réussi à doter le pays d'un système de transport rapide qui, s'il eut été maintenu, aurait fait la richesse des cultivateurs. Au lieu de cela, l'administration libérale a, d'un trait de plume mis de côté le contrat qui avait été signé, en disant: Nous ferons mieux que cela, et nous allons en rédiger un autre, On se rappelle encore toutes les tribulations de notre regretté collègue, M. Dobell, à propos des navires à bouteille. Aujourd'hui nous ne sommes pas plus avancés sous ce rapport que nous l'étions en 1896. Nous n'avons pas encore de système de transport rapide bien que les chambres de commerce et les grandes corporations de chemin de fer demandent à grands cris l'organisation d'un tel service à travers l'océan.

Nos honorables amis de la droite réclament en faveur de l'administration le bénéfice des progrès qui ont été accomplis dans le pays depuis quelques années, et ils disputent à la Divine Providence sa part de ces progrès. Je dirai que le gouvernement ne peut se glorifier de la prospérité dont le pays jouit.

Nous demandons que la question de la protection de la classe et des classes industrielles soit sérieusement étudiée par le gouvernement. Nous demandons de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement définisse bien sa politique car il n'y a rien comme les incertitudes sur le caractère de la politique fiscale pour déprécier le commerce et paralyser les industries.

Le plus tôt le gouvernement aura adopté une lige de conduite tranchée aura assuré le public qui aujourd'hui attend avec impatience sa décision. Et surtout avant que les années de disette qui, nécessairement devront succéder aux années d'abondance arrivent, j'espère que le gouvernement nous donnera une politique ferme et définie, calculée de manière à protéger les classes industrielles et surtout la classe agricole qui est la classe la plus importante de notre pays, et qui mérite non seulement la sollicitude du gouvernement mais aussi de toute cette Chambre. Unissons-nous donc pour protéger notre pays de façon à le rendre prospère et par là rendre ses habitants heureux.

LES ELECTIONS D'ONTARIO

ELLES AURONT LIEU LE 29 MAI.

On annonce que les élections générales d'Ontario auront lieu le 29 mai. Appel nominal le 22 mai.

La lutte est déjà engagée avec vigueur des deux côtés.

MARIAGE

Mardi matin, M. le docteur Larose, de Deleau, se mariait avec Mlle Maria de Kéroack, fille de Mde veuve Aimé de Kéroack, de Saint-Boniface.

La cérémonie a eu lieu à la cathédrale où un grand nombre de parents et d'amis s'étaient rendus.

C'est M. le grand vicaire Dugas qui a donné la bénédiction nuptiale. M. Joseph Lecomte servait de père à M. le docteur Larose, et M. Azarie Gauthier, de Ste Agathe, oncle de Mde de Kéroack, accompagnait la mariée.

Un déjeuner princier a été servi chez Mde de Kéroack, à l'issue du mariage. Plus tard dans la matinée, les nouveaux époux partaient pour l'Ouest, en voyage de noces. Ils ont été salués à leur départ de la gare par beaucoup d'amis.

Les cadeaux reçus à l'occasion de ce mariage sont magnifiques tant par la richesse que par le nombre.

M. et Mde Larose, qui vont résider à Duck Lake, emportent avec eux les plus sincères souhaits de bonheur et de prospérité de leurs nombreux amis de Saint-Boniface

L'Emulsion d'huile de foi de morue "The D. & L." prise dans les cas de débilité générale et de perte d'appétit ne manque jamais de donner les meilleurs résultats. Elle redonne la santé et renouvelle la vitalité. Davis & Lawrence Co., Ltd., fabricants

Une fausse idee a propos des nerfs

LE FONCTIONNEMENT DU CŒUR, DES POUMONS, DE L'ESTOMAC, DU FOIE ET DES ROGNONS DEPENDENT DES NERFS. RESULTATS EXTRAORDINAIRE DE L'EMPLOI DE LA

"Dr Chase's Nerve Food"

Il n'y a pas un seul organe du composé humain qui puisse bien fonctionner sans une force nerveuse considérable—le moteur de tout l'être.

Le système nerveux ne devrait jamais être considéré comme partie distincte du corps. Ses branches s'étendent de la cervelle et de la colonne vertébrale aux extrémités des doigts et des pieds. De même que le sang va par les artères dans tous les coins et recoins du corps, de même la force nerveuse se transmet partout par les fibres des nerfs et est aussi essentielle à la santé qu'un sang bon et riche.

Quand les cellules nerveuses sont épuisées, par excès de travail, fatigue ou maladie plus rapidement qu'elles ne sont remplacées, l'action du cœur devient plus lente, les poumons faiblissent, l'estomac ne fait plus son œuvre, le foie et les rognons ne font plus leurs fonctions de filtres et les organes rejecteurs deviennent faibles et inactifs. Vous pouvez souffrir de faiblesse et d'épuisement de nerfs et attribuer votre maladie à des troubles d'estomac, de rognons et autres organes. L'épuisement des nerfs se manifeste par la fébrilité, le sommeil agité, la langueur, l'inquiétude, le mal de tête, la dyspepsie, la sensibilité d'épiderme, la fatigue d'esprit, la perte de mémoire, la crispation des muscles, le vacillement des yeux, les mouvements soudains et les secousses des membres pendant le sommeil, le vertige, l'irritabilité et les sombres pressentiments.

La Nourriture des Nerfs du Dr Chase donne un regain de vie et d'énergie par tout le corps, par le moyen du système nerveux. Elle renforcit l'action du cœur, donne de la vigueur à l'estomac, rend les rognons, le foie et les boyaux plus actifs: c'est la rénovation entière de tout le système.

Si vous apercevez chez vous ces symptômes, vous pouvez avoir confiance que la Nourriture des Nerfs du Dr. Chase vous guérira. Ce n'est pas un simple stimulant, c'est un remède qui crée de nouvelles énergies et réorganise tout le système nerveux

M. E. Rosevear, un ancien maître d'école, 2 place Markham Toronto, dit:—

"J'avance en âge, et, l'étude prolongée a miné ma santé, affaibli mon organisme. Je devins si faible, si nerveux, et sujet au vertige que je crus nécessaire de suivre un traitement. La Nourriture des Nerfs du Dr. Chase m'avait été si fortement recommandé, que je l'essayai; je puis maintenant en parler d'après mon expérience personnelle. Ce remède m'a refait, a renforci et restoré mon système nerveux."

"Dr. Chase's Nerve Food", 50 cts la boite; 6 boites pour $2.50, chez tous les marchands, ou chez Edmanson, Bates & Co., Toront

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant le diocèse de la "Orthodox Russo Greek Catholic Church for North America and the Aleutian Island," et chacune des paroisses et missions de la dite église au Canada, avec pouvoir d'acquérir et de posséder toutes propriétés mobilières et immobilière pour fins, religieuses, d'éducation et de charité et pour établir et faire fonctionner des églises, écoles, et institutions de charité.

Daté à Edmonton Alberta 26 jour de décembre, A. D. 1901.

SHORT & CROSS.
Solliciteurs des Réquerrants.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant la *First National Bank of Canada* avec les pouvoirs ordinaires des Banques, d'après l'acte des Banques et ses amendements.

Signé S. B. WOODS
Avocat des requérants

Daté ce 20ième jour de mars 1902.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Lisez l'annonce de C. L. Meyers & Co., autre colonne.

Voir l'annonce de M. W. R. Richardson sur une autre colonne.

—Le Rapport de la dernière séance du Conseil de ville est remis à la semaine prochaine.

—Melle L. Côté, de St. Malo, est en visite chez son frère, M. J. B. Côté, de cette ville.

—Les semences sont peu avancées et le temps est toujours au froid; dimanche dernier nous avons eu une bordée de neige.

M. Edouard Guilbault est retenu chez lui depuis quelques jours, ayant reçu un coup de dents d'un chien vicieux à Winnipeg.

—Il est question d'agrandir le Clarendon Hotel, à Winnipeg. On en ferait un des plus beaux et des plus vastes hôtel du Canada.

—M. Jean Couture est arrivé samedi dernier de LaBroquerie laissant son bois dans la rivière, l'eau étant trop basse pour le descendre.

—M. C. Leblanc est arrivé d'un voyage de chasse à Aubigny; il a remporté trois outardes et deux grues. Il était l'hôte de M. Laferrière qui est connu comme bon chasseur.

—On nous informe que M. Thomas Lavoie autrefois de St. Boniface, a pris une charmante épouse, il y a une quinzaine de jours à Calgary. Nos félicitations.

—M. F. X. Saucier, de Winnipeg, vient d'être nommé percepteur du Revenu de l'Intérieur à Calgary, en remplacement de feu M. Philip Thomas. M. Saucier, qui était à l'emploi du Département depuis de longues années ici, méritait cette promotion. Nos félicitations.

—Nous croyons savoir que les pétitionnaires qui s'opposaient au pavage de l'Avenue Provencher ne représentent tout-à-fait pas les trois cinquième en valeur de la propriété immobilière affectée par les travaux projetés. Le rapport de l'évaluateur a été soumis au conseil lundi dernier et référé au comité des travaux publics.

Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux, par la réception d'une pétition tel que ci-après mentionné.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté des rues sur lequel seront faits les dits travaux, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires, dans chaque cas respectif ci-après mentionné, représentant au moins les 3 cinquièmes et en valeur de la propriété réelle (savoir la propriété réelle ayant front sur les parties ci après nommées des dites rues qui doivent bénéficier de tels travaux respectivement), ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

Les travaux locaux, et les rues et parties de rues sur lesquelles on se propose de les faire sont les suivants.

1o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur le côté sud de la rue Marion, depuis la ligne Est de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne Est de [illegible] rue du Collège. Coût approximatif $495.00.

2o. Un trottoir en madrier de pin de 4 pieds de largeur sur le côté nord de la rue Marion depuis ligne Ouest de l'avenue Taché jusqu'à la ligne Ouest de la rue du Collège. Coût approximatif $495.00.

3o. Un trottoir de 4 pieds de largeur sur le côté sud de la rue Goulet, depuis la ligne Est de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne Est de la rue du Collège. Coût approximatif $495.00.

4o. Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Est de la rue du Collège depuis la ligne sud de la rue Dumoulin jusqu'à la ligne sud de la rue Notre-Dame. Coût approximatif $112.00.

Par Ordre,
THEO. BERTRAND,
Sec. Trésorier.

Saint-Boniface, 22 avril 1902.

MUNICIPALITE DE MONTCALM

Extrait du procès verbal de la dernière assemblée du conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à Letellier ce premier jour d'avril A-D. 1902

Présents :- Napoléon Comeault préfet, George Beaupré, Eugène Cartier, Eusèbe Cadieux, Thomas Eyes conseillers :

Le préfet appelle le conseil a l'ordre et le greffier donne la lecture du procès verbal de la dernière réunion qui est adopté tel que lu sur motion de Thomas Eyres appuyé par Eusèbe Cadieux.

Cartier-Beaupré.— Que le rapport des auditeurs soit adopté tel que lu par le préfet. Adopté.

Eyes-Beaupré.— Que le conseil tiendra responsable de dommage toutes personnes qui laboureront ou obstrueront autrement les chemins publics et les dites personnes sont par les présentes notifiées d'avoir à laisser la pleine largeur des chemins, sans autres avis et d'éviter des frais. Adopté.

Cartier Cadieux.— Que le secretaire trésorier soit autorisé a payer à Dame Veuve Delisle la somme de quatre piastres pour aide.-Adopté.

Cartier-Beaupré.— Que la somme de quinze piastres soit payée au préfet et au conseiller Eyes pour frais de voyages pour l'achat d'un grader. Adopté.

Lecture du rapport du comité des finances.

Cartier-Beaupré.— Que le rapport du comité des finances soit adopté. Adopté.

Cartier-Beaupré.— Que le conseil s'ajourne au 3ième mardi de mai (20) jours après [illegible] our de revision. Adopté.

JOSEPH BARIL
Sec. Trés,
Mun. de Montcalm.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant une association dont l'objet est de favoriser l'étude de la finance, des mathematiques et de la comptabilité, et pour ce établir telles succursales qui seront nécessaires; pour établir différentes classes de membres et en déterminer les termes et conditions; pour accorder des diplômes à ses membres; pour saffilier à aucune autre institution ayant la même ou des fins analogue; pour avoir et disposer de biens mobiliers et immobiliers, pour faire des réglements pour la bonne administration des affaires de l'association et pour faire tous autres actes nécessaires aux fins susdites.

-CHRYSLER & BETHUNE,
Ottawa,
Déc. 5 1901, Procureurs de requérants.

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte déclarant les pouvoirs corporatifs de la Trans-Canada Railway Company en pleine force et effet; aussi consolidant et amendant les actes relatifs à la compagnie de manière à étendre de temps de la construction et de l'achèvement du chemin de fer commencé à Roberval; donnant à la compagnie droit de circuler sur les lignes de Québec et Lake St. John Railway de Roberval à Québec et Chicoutimi; et pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires; et pour autres fins.

HAMEL, TESSIER & TESSIER,
Avocats des requérants.

Québec, 13 février 1902.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant The Canadian Northern Express Company avec tous les pouvoirs nécessaires et usuels de bureaux d'une Compagnie d'Expres; aussi d'un acte incorporant The Canadien Northern Telegraph Company avec tous les pouvoirs nécessaires ordinaires d'une compagnie de télégraphe et de téléphone.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants.

Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19-2 9i.

AVIS

Avis est par les presentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un Acte incorporant la Metropolitan Bank of Canada avec les pouvoirs usuels des Banques sous l'acte des Banques et ses amendements,

J. H. COBURN,
Avocat des requérants.

Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19-2 9,

AVIS

Est par les présentes donné aux contribuables de la Municipalité de Montcalm que le Rôle, d'évaluation de 1901 a été adopté pour l'année 1902.

Que toute personne est invitée a examiner le dit Role au Bureau du secrétaire Trésorier à Saint-Jean-Baptiste de cette date au (10) dix de mai 1902, et tous ceux qui désireraient porter des plaintes contre le dit Role doivent déposer leurs plaintes au Bureau du dit Secrétaire-Tresorier le ou avant le 10ième jour de mai 1902.

Que le conseil siègera en cour de Révision pour considérer les dites plaintes et Réviser le dit Rôle le 30 mai A. D. 1902, a dix heures A. M. a Letellier à la Salle Municipale,

Donné sous ma signature à Saint-Jean-Baptiste ce premier jour d'Avril A.D. 1902.

JOSEPH BARIL,
Secrétaire Trésorier,
9-4 4ins, Munn. de Montcalm.

ON DEMANDE

Un instituteur pour le District Scolaire de Richard, dans le village de Somerset. Doit être de religion catholique et capable d'enseigner l'anglais et le français. Devra entrer en fonctions le 1er avril et continuer pendant neuf mois. Application devant mentionner l'expérience acquise dans l'enseignement S'adresser à

W. J. SIMMONDS,
Sec-Trésorier.
Somerset P. Q., Man.

On demande pour Saint-Felix un instituteur ayant de l'expérience dans l'enseignement, et sachant le Français et l'Anglais. Salaire $40.00 par mois.

REV. W. L. JUBINVILLE,
Secrétaire.
Saint-Félix, Man.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'il sera demandé au parlement de la Puissance à la prochaine session de passer un acte incorporant la Canadian Manufacturers Association avec tous les droits et pouvoirs nécessaires,

THOMSON HENDERSON & BELL,
Solliciteurs des requérants,
Toronto, le 5 Janvier 1902. 25-13,

Correspondance

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU "MANITOBA"

Laurier, 7 avril 1902.

Monsieur,

Le douzième jour de Mars dernier, Sa Grandeur Mgr Langevin accompagnée du Rév. M. Cloutier, était en visite à Laurier chez notre curé, le Rév. M. Rousseau. Son voyage avait pour but de régler des affaires de paroisse. Déjà Sa Grandeur nous avait promis un couvent, mais Elle n'avait encore rien défini à ce sujet. Il ne s'agit plus maintenant que d'une question de temps; puisse-t-il ne pas être d'une trop longue durée, car Sa Grandeur a profité de sa visite pour choisir le terrain où serait construit le couvent. C'est M. Louis Gillot qui a donné 5 acres de terrains pour le couvent et le cimetière.

Je crois donc me faire l'écho des voix de tous pour lui dire que nous lui savons bon gré d'une aussi gracieuse donation. Il a certainement droit aux félicitations et remerciements de tous ses concitoyens, dont l'estime lui a toujours été assurée. Qu'il nous permette de les lui présenter au nom de tous. Monsieur Gillot a toujours été au milieu de ses concitoyens un exemple d'énergie et de travail. Il n'a jamais reculé devant les pénibles labeurs de la culture et des chantiers.

Mais ce dernier mot de chantiers, Monsieur le Rédacteur, me suggère le sujet d'un petit entretien avec vos lecteurs. En effet, le temps des chantiers est terminé pour cette année. Nos intrépides cultivateurs devenus gais bucherons pour la saison de l'hiver, ont regagné leurs chaumières où ils ont déposé leurs haches. Ils songent maintenant à entreprendre les rudes mais fructueux travaux des champs.

Nos forêts leur ont sacrifié, comme par les années passées, leur quote part de matériaux de construction et de chauffage. Tous, malgré les caprices de la saison, qui ne leur a pas toujours fourni des chemins propices aux charroyages, ont su néanmoins mettre à profit les dons sylvestres.

Ici, Monsieur le Rédacteur, si ma muse n'allait pas être aussi rebelle, je me délecterais à chanter sur une lyre romaine les avantages de nos belles forêts. Toutefois, afin de satisfaire mon désir, je me contenterai d'appuyer sur ce point. Quoi de mieux qu'un pays où avec les avantages pour la culture et l'élevage on trouve aussi à proximité du bois en abondance. Il y a en plus ou moins sur toutes les terres. Ca varie; sur certaines terres, par exemple, on compte 20, 30, 40, 50 à 60 acres de beau bois sur pied. Notre belle montagne (Riding Mountain), à 6 milles du village fournit à elle seule plus de bois qu'on n'en peu consumer. Le gouvernement y a fait des réserves. Toutefois, outre ces réserves, il en reste encore plus à passer sous le taillant de la hache qu'on ne pourra le faire d'ici à longtemps. Le feu seul pourrait nous détruire ces richesses. Nos amis savent en profiter. Ils invitent leurs frères et amis à venir jouir des mêmes avantages.

Les uns, favorisés d'un permis de 25 cents en ont extrait les matériaux nécessaires pour construire ou achever leurs demeures. Aussi une des premières remarques faites par tous les visiteurs qui sont venus voir le pays, c'est que tous nos habitants sont bien bâtis et à peu de frais. Les autres ont buché du bois de corde (de chauffage) dont ils ont fait le commerce. C'est pour nos habitants, je considère, un grand avantage de pouvoir gagner quelque chose même l'hiver.

Dans les pays où on ne peut faire que la culture, si la récolte vient à manquer, la culture tout subit un dommage dont il se ressentira tout l'hiver. Au contraire, dans un district comme celui de Laurier, où on fait de tout: culture, élevage et chantier, un bon travailleur court moins de risques.

Il peut toujours se rechapper d'un côté ou de l'autre. Il n'est jamais pris au dépourvu. Prenez, par exemple, un fermier qui durant l'hiver, sans compter ses autres travaux, bûche une centaine de cordes de bois, lui rapportant au moins $150 à $200 et même plus: voilà qui aide bien un père de famille. Ils ne sont pas rares ici ceux qui ont fait cela.

On dira peut-être: Mais ça n'aura qu'un temps, comme le reste. Je ne le nie pas. Cependant, rien n'empêche d'en profiter pour le moment. Plus tard, bien, le pays sera mieux ouvert et aura lui aussi pris son élan vers la prospérité. On pourra alors y suppléer en ayant recours aux réserves faites par le gouvernement sur notre montagne.

Amis colons, qui voulez vous partir, interrogez d'abord nos habitants des prairies, et ils vous diront combien difficile il est de se procurer du bois de chauffage ou tout autre combustible. Encore ne le font, ils qu'à grands frais par année. Voulez-vous éviter cet inconvénient comme bien d'autres venez voir notre district de Laurier et vous convaincre par vous-mêmes de ses avantages sur ces points. Je vous laisse à en juger étant assuré d'avance que vous n'aurez pas à vous en plaindre.

Les frères de ces fils de la forêt, qui abritent aujourd'hui vos concitoyens, ne se refuseront pas à succomber et s'abattre eux aussi sous les coups redoublés de vos haches. Puis sous votre ingénieux travail, ils s'élèveront en une charmante habitation, où vous vivrez heureux avec vos familles.

SEVE JOSEPH
Membre du Comité du Cercle Colonisateur Laurier.

La perte d'appétit et la débilité générale sont promptement surmontées quand on fait usage de quelques bouteilles d'huile de foie de morue de "The D. & L" fabriquée par The Davis & Lawrence Co., Ltd.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant la Sovereign Life Assurance Company of Canada pour effectuer les affaires ordinaires d'assurance sur la vie sous toutes les formes et dans tous ses départements.

HUNTER & HUNTER,
Solliciteurs des requérants.

Daté à Toronto ce 13ème jour de janvier 1902. 30-1 9ies.

APICULTURE

CONFERENCE DE M. A. DUPASQUIER

(Suite)

Non seulement il ne faut jamais fermer tout à fait la ruche de manière à ce qu'une abeille ne puisse sortir, mais il faut soulever la ruche sur son plateau au moyen de petite cales de façon à établir un courant dans le fond de la ruche; ces cales ne doivent pas cependant permettre aux souris d'entrer. Il ne faut jamais établir un courant par le haut de la ruche aussi bien en été qu'en hiver. Il est prouvé que ce dernier état de choses est funeste aux abeilles dans le sens qu'elles maintiennent plus difficilement une température uniforme en hiver et les amènent à une plus grande consommation.

Nous avons un local exempt d'humidité. Quand une ruche a trop souffert de cette affection pendant l'hiver, ordinairement elles quittent l'habitation qu'elles ont occupée pendant la réclusion et se branchent comme un essaim. Dans certaines contrées humides où ces faits sont communs, on appelle ces désertions "essaims de Pâques". Cette population qui s'en va ainsi avec tout l'appareil d'un essaim peut en amener d'autres. On cite des ruchers où trente et même quarante populations se sont payées cette démonstration dans l'espace d'une heure ou deux; parfois trois ou quatre populations se groupent ensemble; les reines sont emballées, souvent perdues; il s'en suit ordinairement des pertes sérieuses, sans compter l'ennui et le travail de ramener au bercail ces petites mutines souvent perchées au sommet d'un arbre ou blotties dans une encoignure où elles ont sans doute deviné toutes les difficultés qu'on rencontrerait pour les capturer.

L'humidité peut encore amener d'autres désagréments sérieux, entre autre provoquer la dissenterie. Quand cette affection dont l'une des principales causes est l'humidité, atteint une ruche les abeilles se salissent dans la ruche; cette ruche exale une odeur infecte aux printemps, ces pauvres abeilles n'ont pour la plupart plus de force de voler, elles se traînent lentement hors de la ruche toutes couvertes d'ordures. Si dans ces conditions une ruche ne périt pas, l'apiculteur ne peut compter aucun profit d'elle cette année; il lui faudra bien des soins pour qu'à la fin de la saison il ait réparé ces pertes.

Enfin nous avons encore une conséquence de l'humidité: la moisissure des cadres. Les abeilles acceptent difficilement les cadres atteints de moisissure et non ainsi plus de valeur que pour être fondus, ce qui constitue une perte dont il faut tenir compte.

Toutes ces considérations méritent les attentions de l'apiculteur. S'il oublie de garantir ses abeilles contre l'humidité il n'ira pas loin sans s'en repentir.

Voyons maintenant ce qu'il y a à faire. Il est nécessaire en premier lieu que les abeilles ne soient pas placées même dans une cave sèche, trop près de terre, ni appuyées contre une des parois, afin de les isoler le plus possible de tout contact humide.

Secondement il faut couvrir les cadres avec des matières absorbantes, tels que paillassons, sacs de balle, ou même simplement avec du vieux linge; ceci est de la plus haute importance. Il s'agit d'avoir un récipient qui absorbe toute l'humidité qui pourrait éventuellement se produire dans la ruche, tout en maintenant la chaleur.

Si l'on remarque une ruche où les abeilles se groupent au dehors, il faudra choisir une belle journée et au bon temps du jour la porter à l'air il faut aussi lui donner une autre habitation propre et sèche et aussi tôt qu'il n'y a plus d'abeilles au vol la réintégrer à la cave:

Les toiles cirées dont on se sert pour recouvrir les ruches doivent être enlevées et remplacées par les matières citées plus haut.

L'humidité est très redoutable dans ces contrées pour l'abeille. D'après une statistique relevant d'un grand nombre de rapports soumis au bureau d'immigration, il appert que le plus grand nombre de décès parmi les apiculteurs du Manitoba sont dûs à cette cause.

(A suivre)

La perte d'embonpoint, la toux et les douleurs de poitrine ne signifient peut-être pas la consomption, mais ce sont de mauvais symptômes. Allen's Lung Balsam (Baume d'Allen) dégage la toux et guérit les passages à air enflammés. Il ne contient pas un grain d'opium.

LA SANTE AU PRINTEMPS

LA NATURE EXIGE DE L'AIDE DURANT CES MOIS

LE SECOURS CHASSE LES IMPURETÉS QUI SE SONT ACCUMULÉES DURANT CES MOIS—ON NE DEVAIT PAS EMPLOYER DE PURGATIFS—CE QU'IL FAUT C'EST UN TONIQUE.

Dans ce climat il existe beaucoup de raisons pour que les gens se sentent hors de leur assiette au printemps. Peut-être la principale réside-t-elle dans les longues heures passées dans des bureaux, ateliers et maisons imparfaitement ventilés durant les mois d'hiver. Vous pouvez penser qu'il n'y a rien de grave là-dedans; vous êtes seulement un peu fatigué après un léger surmenage, ou de petits boutons ou éruptions sur la peau indiquent que votre sang n'est pas aussi pur qu'il devrait l'être. Si vous êtes ainsi affecté, non seulement pour votre bien-être, mais votre santé exige que vous preniez les moyens convenables de vous débarrasser des impuretés du sang qui sont la cause de votre état. Vous avez besoin d'un tonique purificateur du sang, renforçant les nerfs et remontour général du système entier. Les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles obvient à tous ces inconvénients plus parfaitement que n'importe quel autre remède. Ce sont des pilules toniques et elles ne sont ni violentes ni affaiblissantes comme les remèdes purgatifs. La nature n'exige pas des mesures draconiennes au printemps, mais une main secourable pour chasser les impuretés qui se sont accumulées durant l'hiver, et, en tonifiant et renforçant chaque organe et fonction, un état de parfaite santé s'en suit. Tout le monde,—vieux et jeunes,—devrait prendre les Pilules Roses du Dr Williams au printemps. Il n'y a aucun autre remède qui vous fera autant de bien. M. James Salmon, maître de poste, Salmon Creek, N. B. dit: "Le printempe dernier, je me sentais décidément mal. J'étais faible, j'avais parfois le vertige et je me sentais constamment fatigué. Je n'avais pas d'appétit et je perdais du poids. J'essayai plusieurs remèdes mais je ne sentis aucun bien jusqu'au moment où je commençai à essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et quelques boites me transformèrent en une nouvelle personne. Je conseillerais à tous ceux qui se sentent épuisées et mal en train de prendre les Pilules Roses du Dr Williams.

Les Pilules Roses du Dr Williams sont aussi efficaces dans la guérison de toutes les maladies dues à un sang pauvre, maigre et aqueux ou à la faiblesse nerveuse. Ne prenez pas une substitution à ces pilules—c'est de l'argent gaspillé et une menace pour la santé que d'agir ainsi. Voyez à ce que le nom au long "Dr Williams' Pink Pills for Pale People," soit sur l'enveloppe qui entoure chaque boite. En vente chez tous les marchands de remèdes, ou envoyées franco par la poste à 50c la boite ou six boites pour $2.50 en s'adressant à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

NAISSANCE

En cette ville le 21 courant, la femme de M. Gédéon Couture, un fils.